

06 Jul 2024 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 5 juillet 2024

Prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2023-2024

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger pour un an les Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2023-2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans l'attente d'une réforme et d'une rationalisation de la politique de subventionnement de la prévention, cette prolongation permettra de garantir la continuité sur le terrain, ainsi qu'un impact minimal sur la charge de travail administrative tant pour les autorités locales que pour l'administration. Pour le plan 2025, seules certaines modifications limitées seront possibles, si la ville/commune souhaite s'attaquer à un nouveau phénomène.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 20 juillet 2022 relatif à la prolongation 2023-2024 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020-2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be